

POINT 5.

MISE SUR PIED DES GROUPES DE TRAVAIL

Objectifs visés pour ce point : Valider la démarche proposée par l'Équipe de coordination pour l'établissement des groupes de travail. Recommander l'adoption de la démarche proposée.

Mise en contexte :

Démarche réalisée : Une question à l'étude a été soumise au Comité consultatif suite à la première séance tenue le 22 mars 2017 afin de proposer la composition de chacun des groupes de travail en fonction du thème à traiter. De la rétroaction et des commentaires ont été reçus de la part des membres du Comité consultatif quant à la composition. De plus, à la séance du 17 mai 2017, les membres ont été invités à manifester leurs intérêts pour siéger à un groupe de travail et certains membres ont identifié plus d'un groupe de travail et c'est surtout les groupes 1, 4 et 5 qui suscitent un intérêt. Le Comité consultatif a alors invité ces membres à migrer vers d'autres groupes. Également, lors de la première séance du Comité consultatif, il avait été convenu que l'Équipe de coordination élabore une démarche pour procéder à l'appel de candidatures auprès de la communauté universitaire.

Mandat des groupes de travail : Les groupes de travail doivent travailler sur des thèmes précis ayant été identifiés par le Comité consultatif. Ils présenteront périodiquement l'état d'avancement de leurs travaux au Comité consultatif. Ainsi, le Comité consultatif pourra poser des questions aux groupes de travail et lui formuler des commentaires afin d'assurer que leurs travaux puissent demeurer aligner sur les objectifs fixés par le Comité consultatif. Rappelons que le Comité consultatif est aviseur au développement du projet, dont l'un de ces mandats est de valider les recommandations qui lui seront formulées par les groupes de travail. En ce sens, le Comité consultatif doit garder une vigie sur l'ensemble des travaux pour valider de manière objective et neutre les recommandations qui lui seront présentées. Autrement dit par analogie, le Comité consultatif a pour rôle de garder les yeux sur le déroulement des travaux alors que les groupes de travail effectuent les travaux en vue d'émettre des recommandations au Comité consultatif.

Thème : C'est un sujet sur lequel porte une réflexion et autour duquel s'organise une action. Ce thème sera traité par un groupe de travail.

Taille des groupes de travail : Les membres du Comité consultatif ont indiqué de constituer des groupes d’au plus six membres, tel que suggéré par l’expert Roger Mucchielli pour assurer l’efficacité, l’efficience et l’agilité nécessaire à une équipe de travail pour effectuer ses travaux.

Composition souhaitée : Les membres du Comité consultatif ont indiqué l’importance de mettre à contribution les membres de la communauté universitaire dans le développement du projet. Ils ont aussi souligné que certains des groupes de travail devraient rechercher des expertises et expériences diversifiées de postures et comme utilisateurs de services. Ils ont aussi souligné l’importance de tenir compte de l’ensemble des réalités vécues au sein des campus et pavillons de l’UQO à Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme. D’ailleurs, à sa dernière séance, le Comité consultatif en a fait un objectif commun pour l’ensemble de ses groupes de travail. Rappelons ce qui suit (à titre indicatif) :

Groupe de travail 1 – éducation, sensibilisation et prévention	Membres du personnel en contact direct avec la clientèle (ex. Services aux étudiants, Librairie, Cafétéria, Sécurité, Entretien ménager, etc.) Personnes détenant une expertise en animation, en pédagogie et en enseignement.
Groupe de travail 2 – accompagnement et intervention	Personnes détenant une expertise en gestion de crise et en accompagnement (psychologue, Centre 24/7, CALAS, CALACS, etc.) Membres du personnel des Services aux étudiants
Groupe de travail 3 – communauté universitaire dans sa diversité	Membres représentant la diversité de la communauté universitaire
Groupe de travail 4 – politiques et règlements (processus de plainte)	Personnes détenant une expertise dans l’élaboration de politiques.
Groupe de travail 5 – sécurité des personnes	Membres représentant le service Terrains et Bâtiments. Personnes détenant une expertise en matière de sécurité (ex. agente de sécurité).

Membres ayant manifesté un intérêt :

Le tableau suivant résume les membres intéressés à siéger à un groupe de travail, incluant l’invitation à migrer vers d’autres groupes.

- Thème 1 : Éducation, sensibilisation et prévention
- Thème 2 : Accompagnement et intervention
- Thème 3 : Communauté universitaire dans sa diversité
- Thème 4 : Politiques et règlements (processus de plainte)
- Thème 5 : Sécurité des personnes

Membres intéressés	Groupe – thème 1	Groupe – thème 2	Groupe – thème 3	Groupe – thème 4	Groupe – thème 5
Baril, Karine Professeure Gatineau	✓				
Béland, Catherine Chargée de cours Saint-Jérôme	✓	✓			
Benoît, Monique Professeure Saint-Jérôme			✓		
Bertrand, Mélanie Personnel de soutien Gatineau					✓
Boisvert, Louise Personnel de soutien Saint-Jérôme				✓ (à confirmer)	
Bonenfant-Thomas, Yann Personnel administratif Gatineau				✓	
Bossé, Jessie Étudiante Gatineau	✓				
Clairet, Laetitia Étudiante Gatineau	✓	✓			
Clennett-Sirois, Laurence Chargée de cours Gatineau				✓	
Demers, Stéphanie Professeure Gatineau				✓	✓
Gauthier, Marie-Hélène Administratif Gatineau	✓			✓	✓
La France-Moreau, Valérie Étudiante Gatineau	✓	✓		✓	
Lambert, Annick Professeure Gatineau					✓
Provencher, Mithra Personnel professionnel Saint-Jérôme	✓				
Rivard, Marie-Christine Personnel professionnel Gatineau			✓		

Villeneuve, Lucie Cadre Gatineau				✓	✓
Zid, Rim Chargée de cours	✓				
Total	8	3	2	7	5

Au total, 17 membres sur 20 ont signifié un intérêt pour contribuer aux travaux des groupes de travail.

Prochaines étapes suivant la rencontre du Comité consultatif : Lancer l'appel de candidatures auprès de la communauté universitaire. Informer le résultat de cet appel de candidatures aux membres du Comité consultatif, à sa séance du 23 août 2017. Constituer une banque de candidatures admissibles dans l'éventualité où il y aurait plus de demandes que de sièges à pourvoir.

Proposition aux fins de validation et de recommandation :

Démarche proposée pour l'établissement des groupes de travail

- Un appel de candidatures sera lancé auprès de la communauté universitaire
- La période de mise en candidatures aura une durée de dix jours
- L'Équipe de coordination examinera les candidatures reçues, incluant celles des membres du Comité consultatif (étape I de pré-sélection).
Pour être admissible, les candidats.es qui soumettront leur candidature dans le cadre de l'appel de candidatures devront respecter ce qui suit :
 - La candidature devra être acheminée au plus tard à l'adresse courriel, à la date et l'heure indiquées.
 - La candidate/le candidat devra avoir dûment rempli le formulaire qui sera fourni.
- Une fois cette étape franchie, l'Équipe de coordination sélectionnera les candidatures en fonction des critères suivants (étape II de sélection) :
 - Représentativité,
 - Diversité
 - Pluralismes des postures, expériences et expertises.
- L'Équipe de coordination transmettra une confirmation à tous les candidats/toutes les candidates (sélectionnés.es, non sélectionnés.es, et s'il y a lieu, non admissibles).
- L'Équipe de coordination communiquera au Comité consultatif la liste des membres des groupes de travail.

Note : Une liste de candidatures retenue en pré-sélection sera établie et une seconde pour constituer une banque de candidatures admissibles.